



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 06 NOVEMBRE 2020, A 18H30

Présents : CAUX Xavier, DILLON Valérie, , BOULBES Loïc, BARON René, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, CHARRASSE Evelyne, VALETTE Michel, GARRIGUES Véronique, ESCANDE Jacques, MARROT Catherine, ZAROIL Mimoun, ANDRIEU Christelle, BOURDONCLE Stéphane, ALEXANDRE Maria, COMTE Nicolas, ALBAN Marie-Françoise, GIROUSSE Laurent,

Procuration : LE MINEZ Monique à DILLON Valérie.

Absent : LE MINEZ Monique, PEISER Jean-Luc.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Une minute de silence est observée pour honorer la mémoire des victimes des attentats survenus à Conflans-Sainte-Honorine et à Nice, au mois d'octobre.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du dernier conseil municipal du 12 octobre 2020.

Adopté à l'unanimité.

1. Décision modificative n°2 du budget communal 2020

M. le Maire présente la décision modificative n°2 du budget communal 2020. La décision modificative est présentée dans le tableau annexé.

Adopté à l'unanimité

2. Emprunt pour le budget 2020

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire, comme chaque année, de contracter un emprunt pour financer les dépenses d'investissement de la collectivité.

Dans le cadre de la consultation des organismes bancaires, trois d'entre eux ont répondu à la demande de financement d'un montant de 400 000 euros pour l'exercice budgétaire 2020.

Il se trouve que l'offre de prêt la plus intéressante est celle formulée par la Caisse d'Epargne, pour un prêt d'une durée de 15 ans, à annuités constantes au taux fixe de 0,68 % avec remboursement à échéances trimestrielles.

Adopté l'unanimité

3. Charge de fonctionnement des écoles en vue de la facturation aux autres communes

Les communes dont les administrés inscrivent leurs enfants dans l'école publique d'une autre commune peuvent être sollicitées pour contribuer aux charges de fonctionnement. Cette demande est formulée sur la base d'un accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence.

Cette année, les charges de fonctionnement s'élèvent à 795 € par élève.

Adopté à l'unanimité

II – AFFAIRES ADMINISTRATIVES

4. Réfection de la toiture de la halle - Modification du plan de financement

En 2019, la commune de Mirepoix avait sollicité des subventions auprès de l'Etat, de la Région Occitanie et du Département de l'Ariège pour financer la réfection de la toiture de la halle.

Or, cette opération s'avère plus coûteuse que l'estimation initiale qui s'élevait à 72 247.83 € H.T.

Il convient donc de modifier le plan de financement avec la nouvelle estimation qui s'élève à 143 990.11 € et de solliciter les subventions correspondantes auprès des différents partenaires.

Adopté à l'unanimité

5. Rétrocession de la parcelle E 1537 chemin de la Mestrise à la commune de Mirepoix

Une parcelle cadastrée section E n°1537 d'une superficie de 66 m², située chemin de la Mestrise, doit être cédée gratuitement par l'Unicef (succession de Mme Henriette Sarfati) à la commune de Mirepoix. Cette cession avait été prévue par l'arrêté du lotissement du 26 janvier 1989 pour l'agrandissement de la rue. La commune de Mirepoix s'engage à prendre à sa charge les frais d'acte liés à cette cession.

Annexe 1 : Extrait du plan cadastral.

Adopté à l'unanimité.

6. Adhésion au service « RGPD » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ariège et nomination d'un délégué à la protection des données (dit « DPD »)

Le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Ariège (dit le « CDG 09 »).

En effet, il apparaît que le CDG 09 a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Le CDG propose en conséquence la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

Adopté à l'unanimité.

7. Convention portant sur la mise en place d'un arrêt de bus au lieu-dit « Les Bessous » et au rond-point de la Treyte

La commune a sollicité la Région Occitanie, compétente en matière de transport scolaire, pour la création de nouveaux arrêts de bus, au lieu-dit Les Bessous et au rond-point de la Treyte.

Concernant la desserte du Hameau des Bessous, le coût s'élève à 1700€ HT par an, à la charge de la commune. La Région ne nous ayant encore pas transmis l'ensemble des éléments relatifs à la desserte du rond-point de la Treyte, la délibération ne portera donc que sur la mise en place d'un arrêt au lieu-dit « Les Bessous »

Cathy Marrot : Est-ce que ce serait le même montant si une autre desserte était demandée pour un autre hameau ?

Xavier Caux : On ne peut pas se prononcer car visiblement chaque demande d'arrêt est examinée au cas par cas.

A la majorité, le conseil municipal décide d'ajourner cette question, de façon à obtenir davantage d'éléments sur le coût que cela représente.

Questions diverses et informations :

Xavier CAUX :

- Des précisions sont données quant à l'organisation des services durant cette nouvelle période de confinement, qui ne présente pas tout à fait les mêmes contraintes que la précédente. Les services fonctionnent normalement sauf le cinéma et l'école de musique qui sont fermés suite au décret.
Les distances, gestes barrière et port du masque sont strictement appliqués par l'ensemble des services municipaux.
- Concernant la cérémonie du 11 novembre, nous avons reçu une circulaire de la Préfecture qui limite le nombre de participants et interdit le public.
- Soutien des commerçants durant le confinement : la mairie va transmettre les informations sur les dispositifs d'aides mis en place. Une communication sur les commerces qui proposent des services de livraison ou de retrait en magasin va être envisagée. La création d'une page Facebook semble opportune pour relayer ce type de communication auprès d'un large public.
- Représentation des élus délégués aux Assemblées Générales d'associations et aux Conseils d'Administration des instances (ex : collèges et lycées). Il est important que chaque délégué titulaire informe son suppléant et lui demande de le remplacer lorsqu'il ne peut pas être lui-même être présent, ceci afin que la commune de Mirepoix soit systématiquement représentée dans ces instances.
- Permanence en Mairie le samedi matin : elle débute le samedi 7 novembre avec un binôme élu/agent.
- Communication et charte graphique : un travail va être engagé pour homogénéiser les documents et supports produits par la Mairie.

Christian PORTET :

- Les tablettes ont été distribuées à chaque élu dans l'optique de progresser dans la dématérialisation. Pour toute question technique, Christian Portet indique qu'il se tient disponible pour chaque élu.
- Mirepoix infos : on souhaiterait davantage donner la parole aux Mirapiciens dans les prochains numéros, à travers la mise en place d'une rubrique « Courrier des lecteurs ».
- Tous les conseillers municipaux peuvent proposer des articles, textes et photos, pour le journal « Mirepoix infos ».
Marie-Françoise ALBAN demande si les naissances et les décès de la commune pourraient apparaître dans le « Mirepoix infos ». Christian PORTET répond qu'il faudrait l'accord préalable écrit de chaque famille, ce qui semble complexe à mettre en œuvre.

Valérie DILLON :

- Le Conseil d'Administration du CCAS s'est tenu cette après-midi, avec notamment l'approbation des montants des bons de Noël et l'attribution des subventions aux associations caritatives.
- Un conseil d'école est prévu ce vendredi 13 novembre 2020.

René BARON :

- L'ordre des médecins a précisé les contre-indications médicales au port du masque. Il se trouve que celles-ci sont extrêmement limitées.

Marie-Christine JOLIBERT :

- Le conseil municipal des enfants sera programmé prochainement. A cette occasion, un kit sera remis à chacun des 23 nouveaux conseillers enfants.

Séance levée à 20h30